

COMTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 5 juillet 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absentes excusées : Colette Nouhen et Cécile Perrin

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2019.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ **3 Cession de la parcelle cadastrée YP28**

Dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau moulin, la société Limagrain Ingrédients souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

La parcelle d'une superficie totale de 515 m² a la référence cadastrale YP 28. Il s'agit d'un chemin d'exploitation desservant exclusivement les parcelles YP 33, YP 26 et YP 27.

La société Limagrain Ingrédients est propriétaire de la parcelle YP 33 et a entamé les démarches afin d'acquérir les parcelles YP 27 (parcelle appartenant déjà au groupe Limagrain) et YP 26.

Ainsi la totalité des parcelles jouxtant la parcelle YP 28 appartiendront à la société Limagrain Ingrédients.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire, à céder la parcelle cadastrée YP 28 pour un montant de 1,00 € le m² (prix du terrain agricole). Il autorise la société Limagrain Ingrédients à initier l'ensemble des formalités (dépôt des dossiers permis de construire et ICPE) en vue de la réalisation de la construction d'un moulin.

Les frais afférents à ce dossier seront pris en charge par le demandeur.

➤ **4 Cantine scolaire**

Par délibération en date du 25 mai 2018, la proposition de fourniture de repas livrés par la société « Le Gourmet Fiolant » a été approuvée pour l'année 2018/2019.

La convention signée le 1er juin 2018 arrive à échéance.

La nouvelle proposition de convention prévoit la revalorisation annuelle du prix du repas qui sera appliquée sur la base des derniers indices de la consommation hors tabacs connus (INSEE) à la date de reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention de fourniture de repas livré.

La présente convention est réalisée pour une période de trois ans, sans tacite reconduction.

Le prix du repas scolaire est fixé à 3.64 € à compter du 1er septembre 2019.

➤ **5 Travaux d'assainissement 2020 : Demande de subventions**

Bien que la compétence assainissement reviendra à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à compter du 1er janvier 2020, le Conseil Municipal a choisi de demander des subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau pour les travaux envisagés en 2020. Cette démarche a pour objectif d'éventuellement gagner du temps.

Le projet de travaux concerne le renouvellement des réseaux sur la rue du Château d'Eau et le chemin des Muletiers au village de Champeyroux, la commune prévoit la création d'un réseau d'eaux usées.

Ce réseau neuf PVC Ø200 viendra en extension à celui existant en bas du chemin des Muletiers et permettra de desservir des terrains constructibles sur sa partie Ouest et la future OAP sur sa partie Est.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 259 560 € HT.

Les travaux étant conformes aux conclusions du diagnostic d'assainissement, le taux de subvention maximum possible par le Conseil Département du Puy-de-Dôme est de 20 % : 15 % + 5 % (le Conseil Départemental inclus une participation complémentaire de 5 points pour les collectivités dont le mode de gestion est la régie et pour les collectivités ayant signé un contrat (affermage, concession, Délégation de Service Public ...) avant le 1er janvier 2017 et pour toute la durée de leur contrat.

Sur les travaux des réseaux unitaires pour la création de deux nouvelles antennes, le taux de subvention possible par l'Agence de l'eau Loire Bretagne est de 20 %.

Une subvention à hauteur de 30 % peut être accordée par le Conseil Département et l'agence de l'eau Loire Bretagne pour le financement de l'étude du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le versement de subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour les travaux de renouvellement et de création des réseaux Champeyroux.

➤ 6 Organisation du 14 juillet

En raison de travaux en cours à la salle polyvalente, le dîner champêtre aura lieu exceptionnellement aux ateliers municipaux.

Les rôles de chacun ont été définis.

La cérémonie accompagnée par la musique d'Entraigues « L'Epi d'or » commencera à 18h30

➤ 7 Salle polyvalente : règlement intérieur

La commission « Salle des fêtes » a présenté le projet de règlement de la salle polyvalente.

Il sera validé lors d'un prochain Conseil.

➤ Questions diverses

- **Travaux salle polyvalente** : Les travaux devraient être pratiquement terminés début août. Ils s'achèveront après les congés estivaux des artisans. Il faudra ensuite attendre le passage des organismes compétents en matière de sécurité pour l'ouverture de la salle au public.

- **Vérification des jeux** : la commission de sécurité a vérifié la conformité des jeux installés sur les places. Elle a validé leur utilisation mais quelques petits travaux sont quand même à prévoir.

- **Dératisation** : Depuis début 2018, la commune ne distribue plus de produit raticide pour des raisons de sécurité. Mais la prolifération des rats continuant, une dératisation des égouts est prévue. Des devis ont été demandés.

- **Logement OPHIS** : en raison de l'existence d'un bail emphytéotique entre la commune de Saint Ignat et l'OPHIS pour les terrains sur lesquels sont bâtis les 2 logements route de Villeneuve à Saint Ignat, il n'est pas possible de les vendre à des particuliers (car le terrain appartient à la commune). Il n'est pas non plus possible de les vendre à la commune car différents organismes se sont portés caution lors de la construction. Le projet de vente est donc abandonné.

- **Fibre optique** : la fibre optique arrive dans une armoire prévue à cet effet au village de Champeyroux. Le raccordement des maisons et l'alimentation des autres villages se feront dans un deuxième temps.